

RAPPORT D'ACTIVITE

2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) Mobiles



Table des matières

I. PRÉSENTATION DU SERVICE.....	- 4 -
1.1 Objectifs généraux du service.....	- 4 -
1.2 Missions réalisées par les professionnels	- 4 -
1.3 Structure RH.....	- 5 -
1.4 Démarche institutionnelle au sein du Pôle Santé de l'association.....	- 5 -
1.5 Evolutions des moyens au regard de l'espace de travail et de la mobilité des professionnels.....	- 6 -
II. DÉFINIR LES NOTIONS D'ALLER-VERS ET DE PRÉCARITÉ DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE.....	- 6 -
2.1 Spécificités de la pratique professionnelle d'aller-vers	- 6 -
2.2 Les raisons de l'aller vers	- 7 -
2.3 Les préalables à l'aller vers.....	- 7 -
2.4 La pluridisciplinarité.....	- 7 -
2.5 La notion de précarité.....	- 8 -
III. LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ.....	- 9 -
3.1 Présentation sociale du public.....	- 9 -
3.2 Situation médicale	- 16 -
IV. L'ACTIVITÉ DU SERVICE	- 19 -
4.1 L'accompagnement individualisé	- 19 -
4.2 Les permanences	- 21 -
4.3 Les temps d'échanges avec les structures et le réseau	- 21 -
4.4 L'inscription du service dans le réseau et le développement de la démarche partenariale.....	- 22 -

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles

4.5 Actions menées dans le cadre de la professionnalisation de l'équipe	- 23 -
V. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION	- 24 -
5.1 Les points forts constatés en 2022	- 24 -
5.2 Les axes d'amélioration à soutenir.....	- 25 -
VI. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	- 27 -
6.1 Augmenter le nombre de personnes suivies afin d'étendre la démarche d'aller-vers.....	- 27 -
6.2 Faire évoluer la construction du lien avec le public en diversifiant les modalités d'intervention.....	- 28 -
6.3 Poursuivre l'inscription du service auprès des partenaires par des outils adaptés.....	- 28 -
6.4 Améliorer et répondre aux besoins psychiques des personnes.....	- 29 -

I. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service des LHSS Mobiles est un service du Pôle Santé de l'Association Saint Benoit Labre. Ce service a été créé en novembre 2020.

Le projet des LHSS Mobiles est porté par l'association depuis plusieurs années, prenant notamment appui sur des services qui ont vu le jour dans les Hauts de France, appelés SSIAD Précarité. Ce projet a trouvé un écho fin 2020 par l'attribution de moyens en personnel paramédical pour suivre des personnes en grande précarité avec des problèmes de santé et pour qui l'accès au droit commun et aux soins étaient un échec.

Au cours de l'année 2021, les professionnels avaient accompagné individuellement 14 personnes, essentiellement hébergées sur le CHRS de la Tannerie.

Des permanences avaient également été déployées sur le foyer de Rezé de l'association Trajet, le foyer Gustave Roch, la colocation pour femmes de Port la Blanche de l'ASBL et la Halte de nuit des Eaux Vives.

En septembre 2021, un décret a précisé le cadre d'intervention des LHSS Mobiles. L'équipe a ainsi pu préciser ses objectifs et ses missions.

1.1 Objectifs généraux du service

- Accompagner des personnes en situation de grande précarité et qui rencontrent un problème de santé, là où elles vivent
- Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement médico-social dans une démarche d'aller-vers, quelle que soit la situation administrative
- Etablir un rôle d'interface avec les acteurs du champ sanitaire, médico-social et social dans le cadre de la coordination des accompagnements
- Proposer un accompagnement global adapté aux besoins des personnes en favorisant leur orientation vers des professionnels, des établissements et des services de santé

1.2 Missions réalisées par les professionnels

- Évaluer l'état de santé somatique et psychique des personnes
- Mettre en œuvre la coordination médico-sociale avec les différents partenaires intervenants auprès des personnes
- Délivrer des premiers soins et aider à l'appui d'une hospitalisation si nécessaire
- Favoriser la prise en charge et le recours au système de santé de droit commun
- Orienter et concourir à l'établissement des bilans de santé
- Participer à des programmes de prévention individuelle et à des activités d'éducation thérapeutique
- Identifier les besoins en matière d'accompagnement social

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles

- Favoriser l'ouverture des droits et la mise à jour de la situation administrative des personnes
- Aider à la réalisation de demandes d'hébergement ou de logement

1.3 Structure RH

- 0.4 ETP médical avec la présence d'un Médecin Généraliste
- 0.5 ETP d'Assistant Social
- 2.5 ETP d'Infirmières Diplômées d'Etat
- 0.3 ETP de Chef de service

Ces ETP correspondent à un accompagnement de 15 ménages en file active.

1.4 Démarche institutionnelle au sein du Pôle Santé de l'association

Comme évoqué dans l'introduction, le service des LHSS Mobiles est inscrit au sein du Pôle Santé de l'Association Saint Benoit Labre.

Le projet de Pôle a été validé en Conseil d'Administration le 22 mars 2023. Ce projet fixe cinq thèmes prioritaires à mettre en œuvre de façon opérationnelle dans le cadre des projets de services :

- **Favoriser l'équilibre entre accompagnement social et médical** et proposer une méthode clarifiée d'accompagnement à la conduite du projet personnalisé
- **Renforcer et structurer la participation des publics accueillis** et accompagnés, par des outils accessibles et des outils et méthodes adaptés aux situations des personnes concernées.
- **Favoriser les propositions d'activités de bien-être et les solutions non médicamenteuses** en complément de l'accompagnement à la santé
- **Inclure les préoccupations de Développement durable** dans les décisions financières et organisationnelles du Pôle
- Favoriser les **Partenariats** afin de participer à la fluidité des parcours
- Faire de la santé une **préoccupation transversale dans l'ensemble établissements** et services de l'association (Journée Santé notamment)

1.5 Evolutions des moyens au regard de l'espace de travail et de la mobilité des professionnels

Pour des raisons de promiscuité dans l'espace de travail situé à Saint Sébastien sur Loire, le service a déménagé en début d'année 2023 au 2 Rue Jules Verne, à Rezé. Les locaux sont plus grands en superficie et peuvent accueillir l'ensemble des professionnels.

Il est à noter que les locaux ne sont pas conçus pour recevoir du public et que toutes les actions de rencontres se déroulent en dehors de ce lieu. Ces lieux permettent néanmoins un partage d'outils (photocopieuse, matériel, salles de réunions) avec les services du Pôle Protection de l'enfance, et favorisent les échanges et la transversalité entre différents services de l'association.

Dans le cadre de l'évolution du service, une demande de véhicule de service a été exprimée par l'équipe, portant à 3, le nombre de voitures disponibles. La réponse à ce besoin s'explique par la pratique de « l'aller-vers » qui occasionne des déplacements de la part des professionnels et un besoin de mobilité important.

II. DÉFINIR LES NOTIONS D'ALLER-VERS ET DE PRÉCARITÉ DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

2.1 Spécificités de la pratique professionnelle d'aller-vers

L'aller-vers est une posture, une pratique et non un dispositif. Ce n'est pas nécessairement une pratique "mobile" mais bien une **posture** du professionnel avec la personne visant une rencontre qui favorise l'échange et l'émergence d'une demande.

La pratique d'aller-vers induit une relation symétrique dans l'accompagnement proposé à la personne qui exprime ses choix et ses attentes. Ceux-ci sont reçus de façon neutre et sans jugement.

Les LHSS Mobiles s'inscrivent dans une démarche d'aller vers qui consiste en une action, un déplacement qui conduit à se mettre en lien sans s'imposer. Il faut pouvoir se mettre à la portée de la personne en développant une écoute active, et en étant disponible dans la relation.

Pour réussir la rencontre, il faut être vigilant sur le « démarrage » de la relation. Cela demande une forme d'engagement qui nécessite de s'adapter, d'être disponible et bienveillant. Il faut pour aller vers accepter l'incertitude qui provoque de l'insécurité et place dans une zone d'inconfort.

La notion d'aller-vers est liée à la permanence du lien qui se tisse dans le cadre des accompagnements avec des personnes vivant des logiques de ruptures au niveau des acteurs médico-sociaux.

2.2 Les raisons de l'aller vers

- Lutter contre l'isolement, le repli sur soi, le **renoncement** aux droits des personnes les plus en difficulté
- Agir **préventivement** avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de prévention **plutôt que de réparation**
- Créer, des **liens** entre les personnes concernées, les professionnels et les organisations
- Donner à chacun la possibilité de renforcer sa capacité d'analyse des comportements et des pratiques

2.3 Les préalables à l'aller vers

Afin de pouvoir entrer en lien avec les personnes accompagnées et proposer un accompagnement médico-social, les besoins fondamentaux doivent être satisfaits.

L'équipe observe que lorsque les personnes sont sans ressources financières et/ou sans hébergement, cela entraîne une insécurité qui ne permet pas d'évoquer d'autres sujets que l'absence d'hébergement.

Par ailleurs, les notions de concertation et de coopération sont essentielles avant d'engager l'accompagnement.

2.4 La pluridisciplinarité

L'équipe utilise la complémentarité des savoirs et des compétences pour améliorer la résolution des problèmes rencontrés.

Ce principe s'applique à l'action du service. L'équipe s'appuie sur les regards croisés des professionnels (analyse médicale, paramédicale, sociale). La pluridisciplinarité permet de maximiser les angles d'approches avec la personne, de travailler les postures professionnelles et de les faire évoluer.

Les rencontres auprès des personnes se font généralement à deux professionnels pour permettre cette pluridisciplinarité.

Par ailleurs, une fois par semaine l'équipe se réunit pour un temps d'échange et d'analyse sur les accompagnements.

2.5 La notion de précarité

La précarité peut recouvrir plusieurs définitions et significations. La première définition fait écho à l'importance de répondre aux besoins fondamentaux de toutes personnes.

C'est en ce sens que le besoin d'hébergement stable est complémentaire à toutes démarches visant à au rétablissement de l'état de santé des personnes.

*« La précarité est **l'absence d'une ou de plusieurs sécurités**, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir des droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible » J. WRESINSKI 1987¹.*

La définition ci-après, met l'accent sur une approche dynamique et l'aspect plurifactorielle de la précarité. Le Haut Conseil en Santé Publique (en 2009) définit les situations de précarisation comme : « des **trajectoires de vie**, des **processus biographiques**, éventuellement **transitoires** et **réversibles**, faits **d'accumulation de facteurs de fragilisation**, susceptibles de plonger une personne dans une situation de pauvreté effective (enchaînements d'événements et d'expériences qui débouchent sur des situations de fragilisation économique, sociale et familiale). Le **rôle aggravant de la dégradation de l'état de santé** est également à considérer.² »

¹ Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Conseil Économique et Social. Journal Officiel du 28 février 1987 (N° brochure 4074).

² LEBAS et P. CHAUVIN « Précarité et Santé », 1998 + LANG, T., BADEYAN, G., CASES, C. (et al.). Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité. HCSP, déc 2009

III. LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ

3.1 Présentation sociale du public

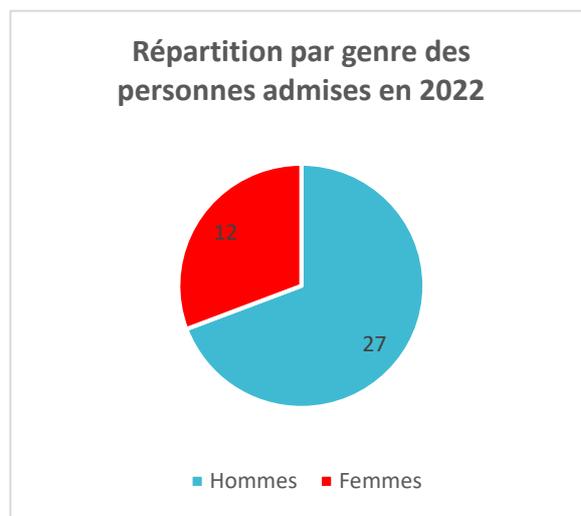
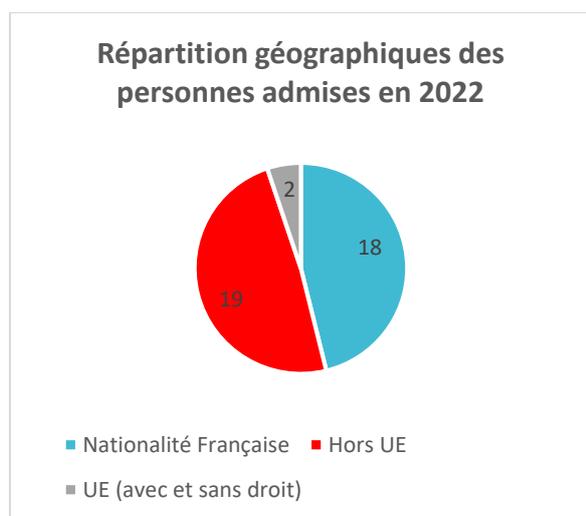
Les personnes admises en 2022

Le service a reçu en 2022, 56 demandes d'accompagnement. 39 personnes ont été admises sur le service des LHSS Mobiles en 2022.

Des dossiers d'admission communs sont réalisés avec les LAM et les LHSS.

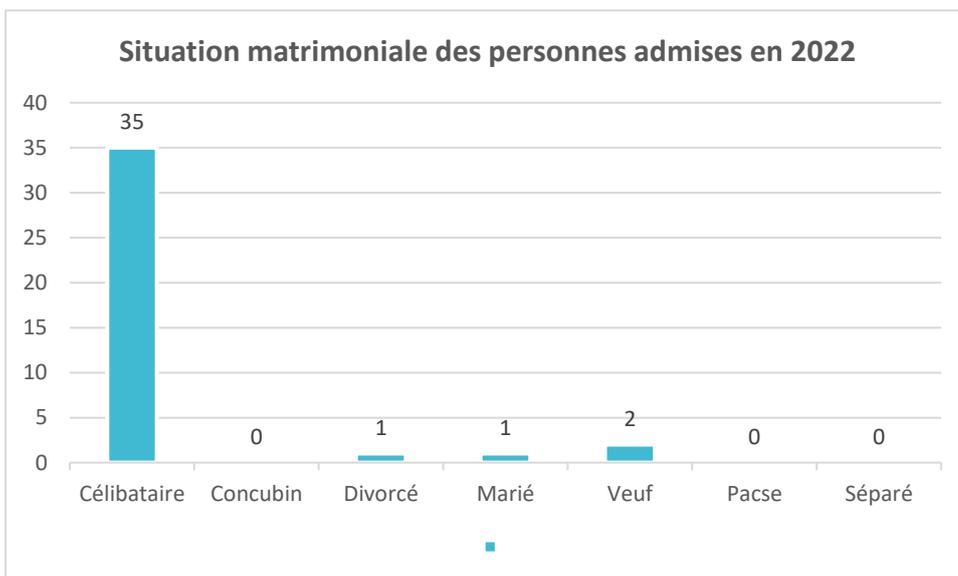
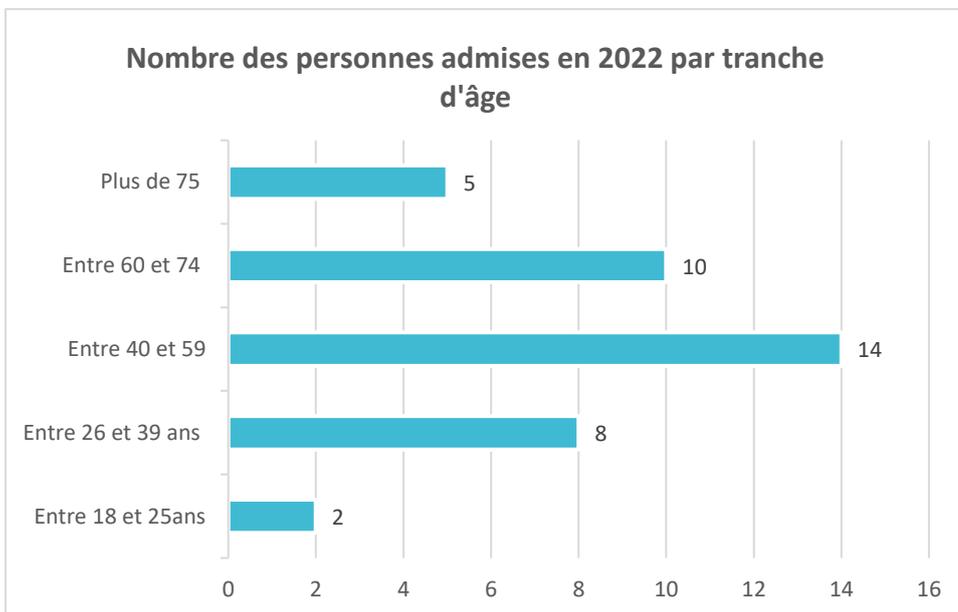
17 demandes n'ont pas donné lieu à un accompagnement, notamment par ce que les personnes ont bénéficié d'une prise en charge en établissement (LAM ou LHSS) avant que la première rencontre ne soit effective.

La durée moyenne d'accompagnement est de 165 jours.



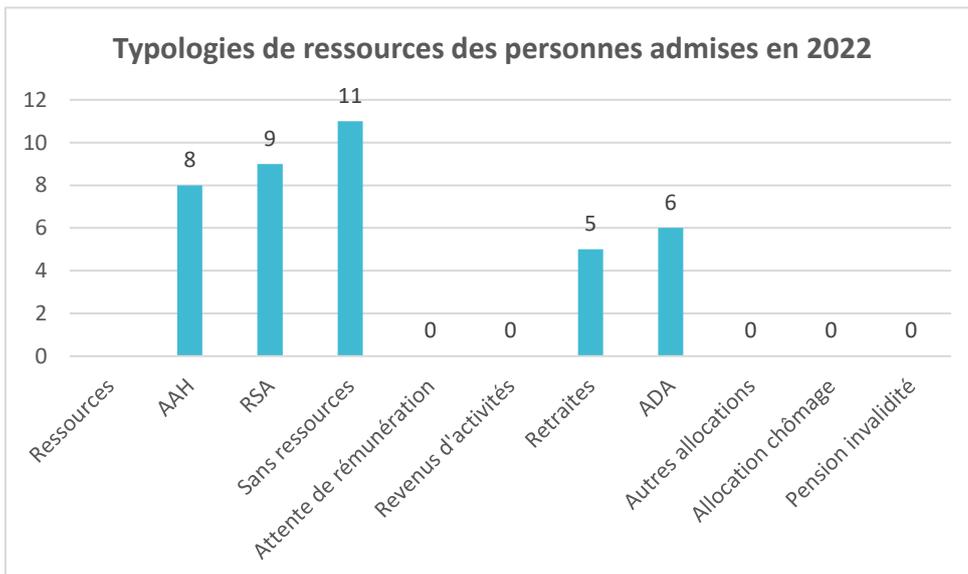
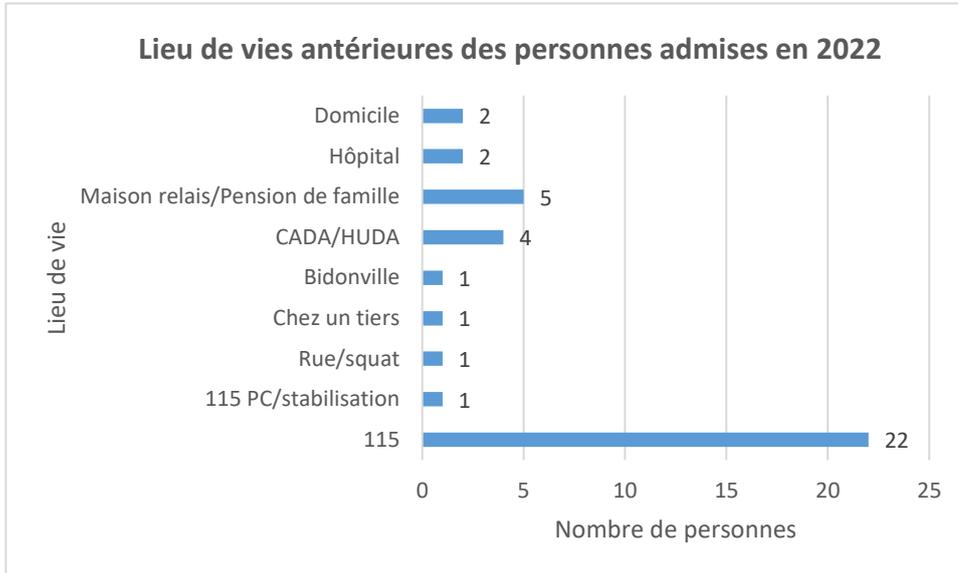
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles



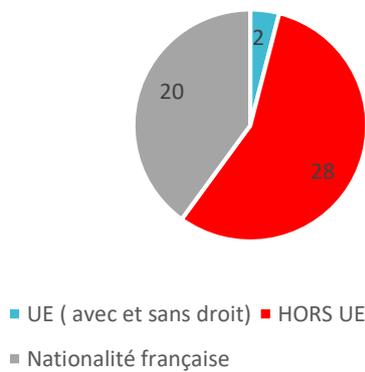
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles

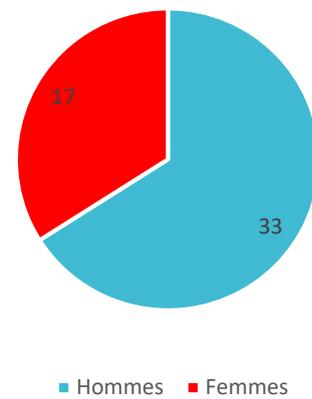
Les personnes accompagnées en 2022

50 personnes ont été accompagnées au cours de l'année 2022. Certaines de ces personnes ont intégré la file active en 2021.

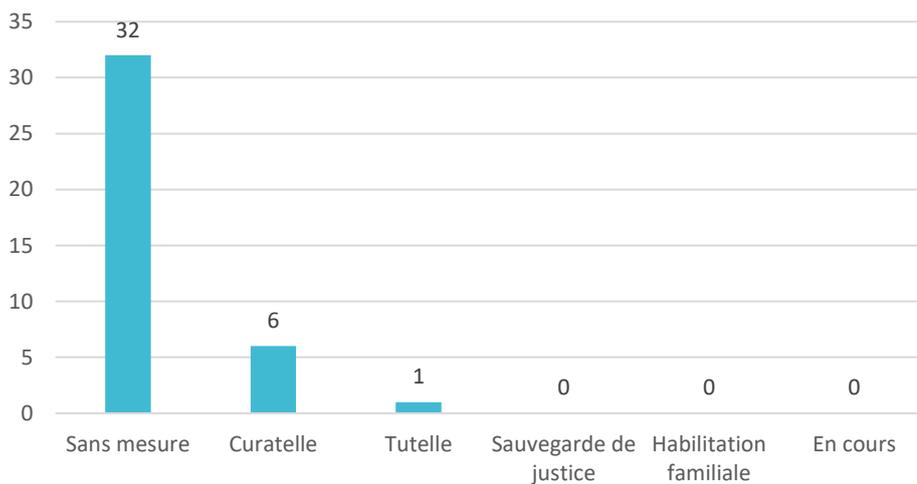
Répartition des personnes accompagnées par origine géographique



Répartition par genre des personnes accompagnées en 2022

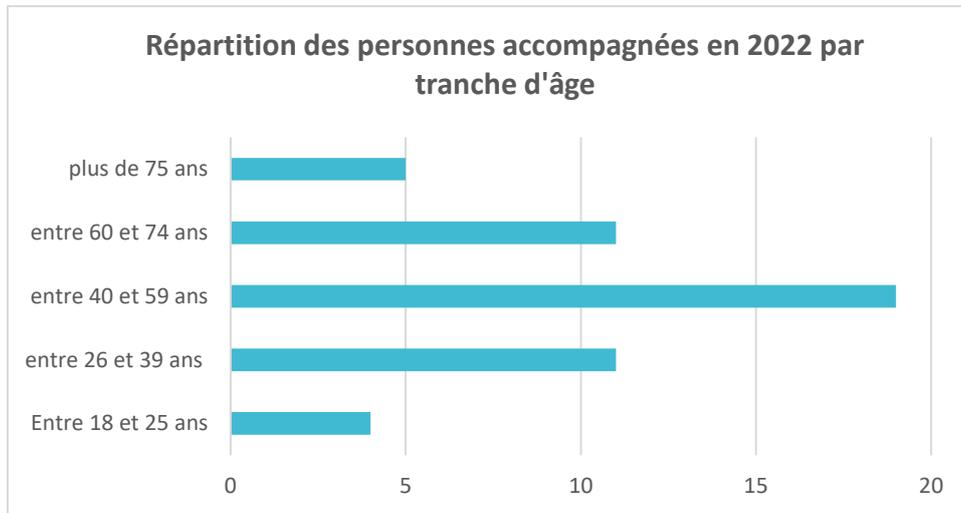


Mesures de protection des personnes admises en 2022



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles

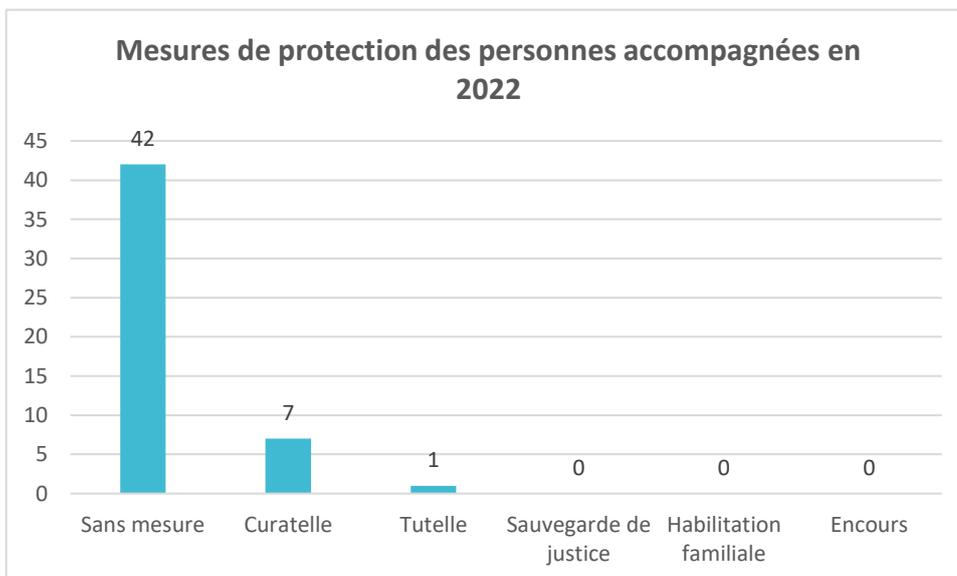
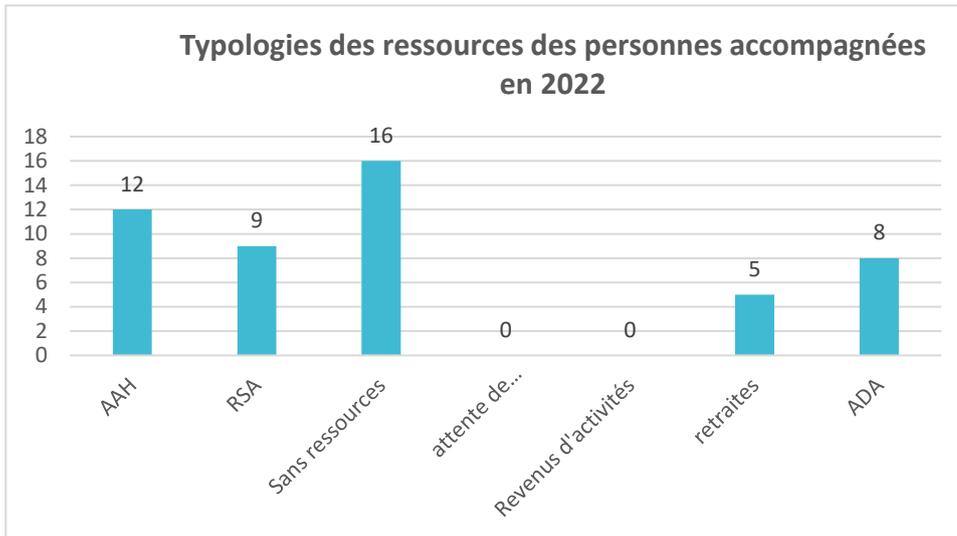


La moyenne d'âge des personnes accompagnées en 2022 est de 47 ans.



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles



Les personnes accompagnées sont majoritairement des hommes, âgés de plus de 40 ans.

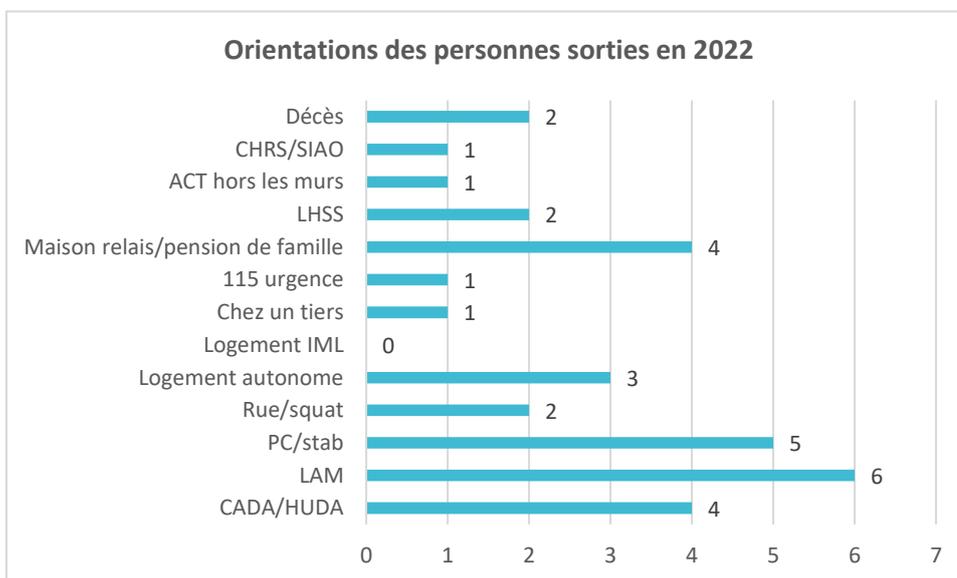
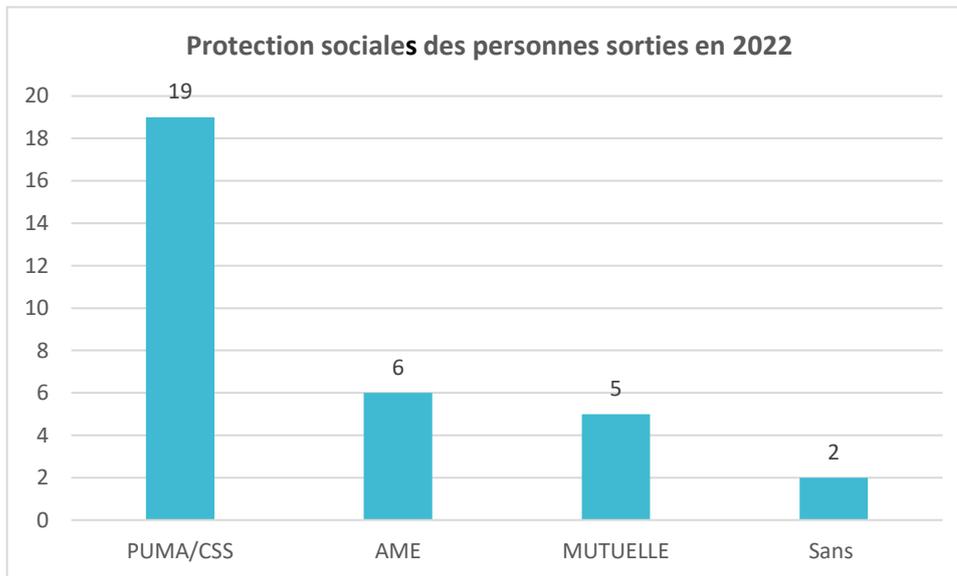
12 personnes bénéficient de l'AAH, ce qui montre l'importance des questions liées aux handicaps au sein des cohortes. De même, les personnes bénéficiant de mesure de protection sont importantes.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles

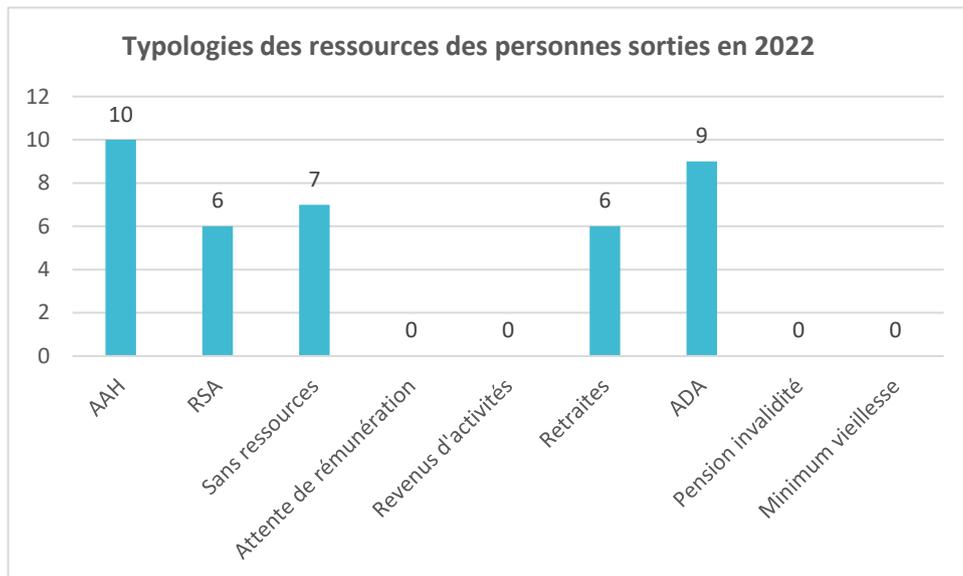
Les personnes sorties en 2022

32 personnes ont quitté le dispositif en 2022.



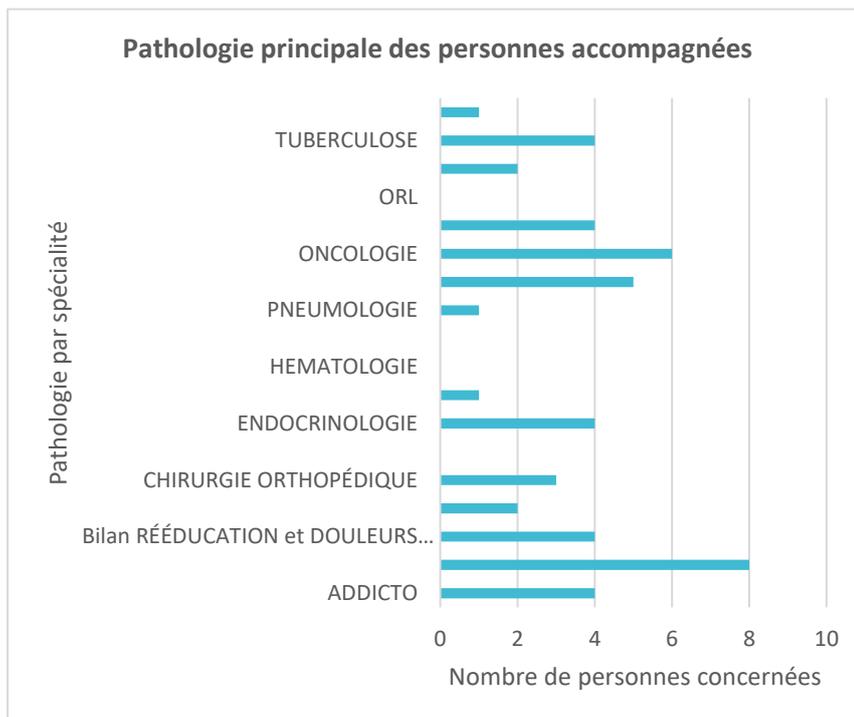
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles

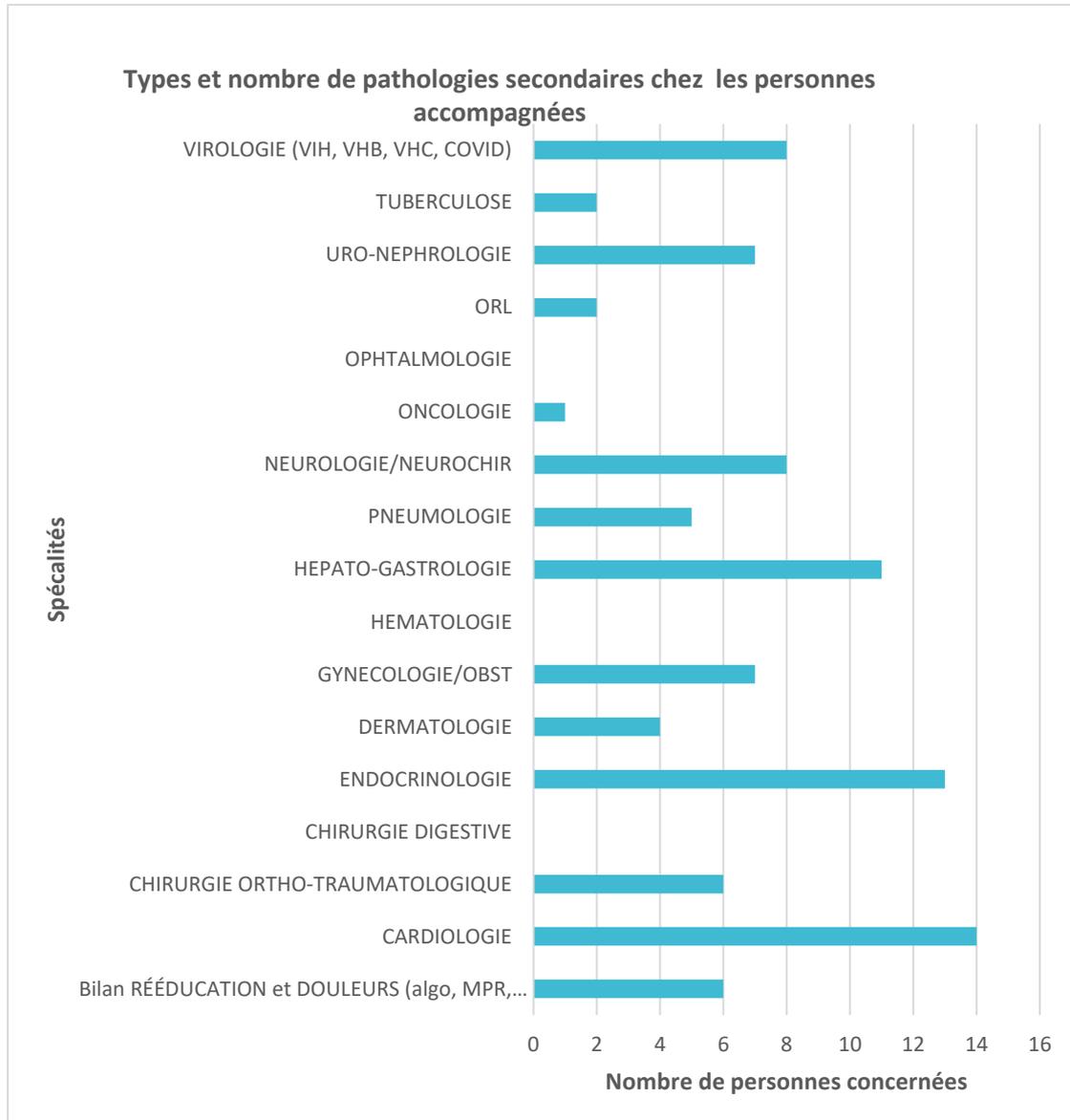


3.2 Situation médicale

Pathologies principales des personnes accompagnées en 2022

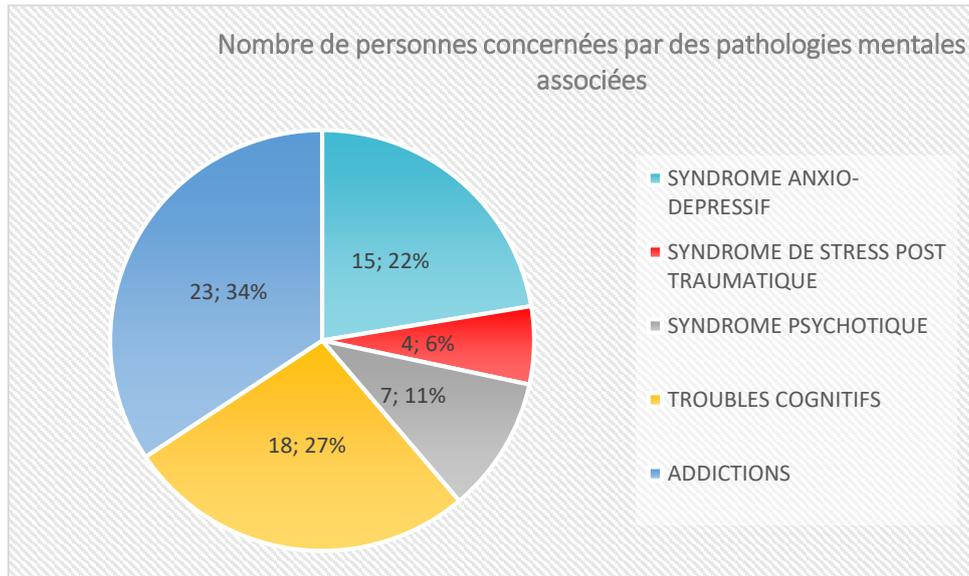


Pathologies secondaires

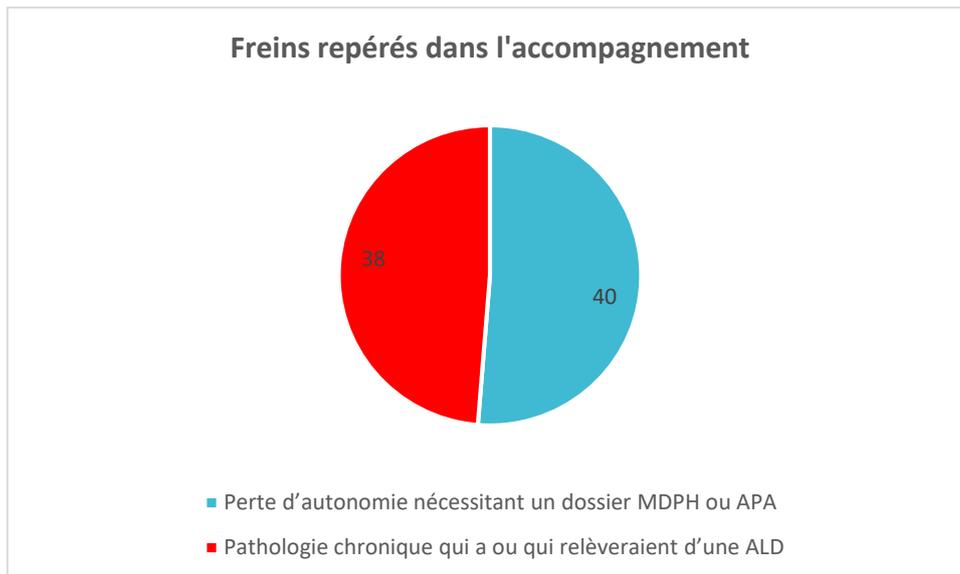


Les chiffres ci-dessus montrent l'importance de pathologies secondaires somatiques. En moyenne, les personnes accompagnées ont deux pathologies secondaires somatiques associées à la pathologie principale.

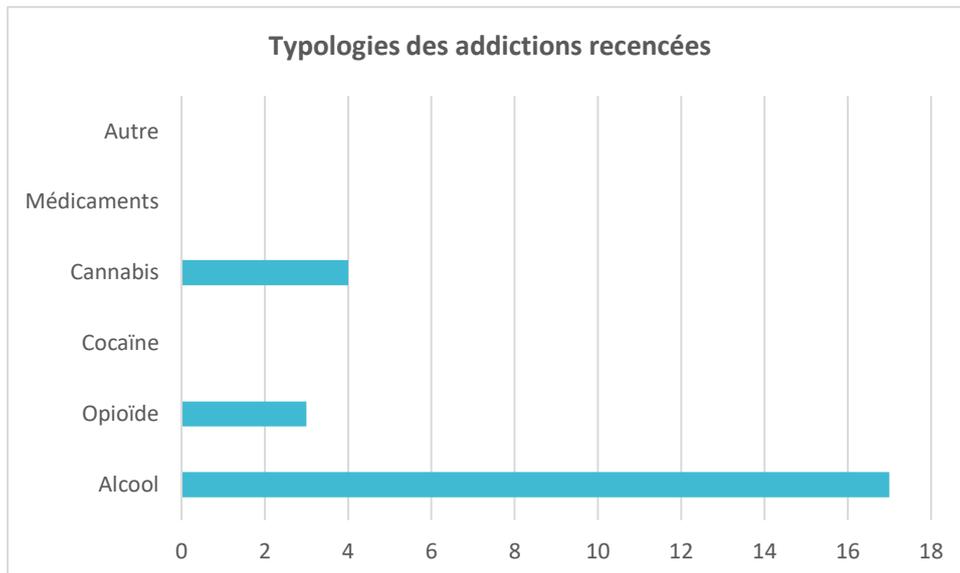
Pathologies mentales associées



Sur les 50 personnes accompagnées, 40 présentent une ou plusieurs pathologies mentales associées (pathologie psychiatrique, addictologie, cognitif).



Typologies des addictions recensées et nombre de personnes concernées :



Nous remarquons la forte prévalence de la problématique alcool.

IV. L'ACTIVITÉ DU SERVICE

4.1 L'accompagnement individualisé

La demande d'accompagnement par l'organisme orienteur

Le suivi individualisé engagé par les professionnels fait suite à une demande de la part d'un organisme orienteur. Lors de cette demande, l'organisme présente la situation, les éléments repérés ainsi que les attentes de la personne.

Il est proposé une première rencontre avec la personne et des membres de l'équipe. Ce premier temps permet de présenter le service, de repérer les besoins et de rechercher l'accord de la personne. Il s'agit notamment d'être dans une démarche de co-construction du projet en lien avec les partenaires présents.

Il est nécessaire d'adapter l'accompagnement à l'autonomie de la personne pour ne pas la déposséder de sa capacité d'agir et à mobiliser ses compétences.

A l'issue de ces premières rencontres, une décision est prise par l'équipe quant à l'accompagnement.

L'accompagnement de la personne

L'accompagnement consiste à proposer des espaces de rencontres et d'échanges. Ces espaces peuvent être variés : au domicile, dans l'espace public, au sein des centres d'hébergements, au sein des accueils de jour...

Les professionnels peuvent accompagner les personnes dans le cadre de la coordination de leur suivi sanitaire, l'ouverture de droits sociaux ainsi que des actes de soins.

Un important travail du lien est nécessaire afin d'identifier les problématiques et mettre en place les actions les mieux adaptées (prises de rendez-vous, accompagnements aux consultations, la coordination et actes de soins, les entretiens individuels de suivi et de soutien). Des actions de prévention et d'éducation thérapeutique, réalisées de manière individuelle sont aussi menées.

La proximité dans le suivi est centrale afin d'élaborer une relation de confiance. Cette proximité va venir contrebalancer les ruptures de parcours en favorisant le maintien des droits de la personne ainsi que l'adéquation entre les demandes d'admission et ses attentes.

Une disponibilité téléphonique pour répondre aux questions, réassurer, réorienter est nécessaire afin de préserver la permanence du lien. Il est important de suivre le rythme de la personne et d'identifier les points qui vont pouvoir faire sens pour elle.

L'interprétariat téléphonique est utilisé quand cela est nécessaire. Il représente la modalité la plus courante d'interprétariat. De manière moins fréquente, l'équipe peut faire appel à des interprètes en présentiel.

La coordination des acteurs

Les professionnels s'attachent à identifier les acteurs et les institutions gravitant autour des situations. Ce travail permet de comprendre leurs niveaux d'interventions, leurs difficultés et d'identifier les points de blocage. C'est en ce sens que l'équipe peut favoriser la mise en œuvre de temps de concertation et/ou de synthèse avec les partenaires, les personnes accompagnées et le réseau.

Depuis 3 mois, l'équipe conjugue ses actions avec l'Equipe Mobiles Situation Complexe, projet co-porté par Le Logis Montjoie, Un Chez Soi d'Abord et l'Association Saint Benoit Labre.

L'apparition des LHSS de Jour constitue un autre acteur permettant une triangulation des actions et des niveaux de réponses différenciés auprès des personnes accompagnées.

4.2 Les permanences

Au cours de l'année 2022, l'équipe d'infirmières a tenu des permanences dans le centre d'hébergement d'urgence de la Tannerie, à hauteur de 5 demi-journées par semaine.

Les permanences consistent en différentes actions visant à la promotion de la santé de la personne, par exemple : une surveillance clinique, une veille sanitaire, une aide dans la préparation, la distribution et la surveillance des traitements, un accompagnement dans les démarches médicales (prise de rendez-vous, accompagnement au rendez-vous, coordination), la réalisation d'entretiens individuels de suivi ainsi que des actions d'éducation thérapeutique et de participation au message de prévention en santé publique (prise de traitements, aide à la prise de rendez-vous, utilisation de Doctolib...).

Les permanences représentent l'occasion de repérer des situations, qui en fonction de leurs spécificités, pourront être abordées au sein des différentes instances (réunion d'équipes, Coordination Sanitaire Rue).

L'équipe constate qu'il y a peu d'urgence. Quelques soins techniques somatiques sont conduits, avec le postulat de ne pas « *faire à la place* » des infirmières libérales et de se substituer aux ressources existantes dans le droit commun.

Ces permanences ont permis de répondre aux besoins d'accompagnement en matière de santé des personnes accueillies sur le foyer de la Tannerie (CHU ouvert 24h/24, disposant de place PMR et accolé aux LHSS).

Avec l'augmentation du nombre d'accompagnement des LHSS Mobiles (passage de 6 suivis à 15 suivis entre 2021 et 2022), l'équipe paramédicale a diminué progressivement son temps de présence sur le foyer de la Tannerie. Un relai s'est fait avec des partenaires du droit commun (accompagnement soins et santé pour les passages infirmiers), et également avec l'ouverture des LHSS de Jour en décembre 2022.

4.3 Les temps d'échanges avec les structures et le réseau

Depuis décembre 2022, l'équipe se rend deux fois par mois au sein de l'accueil de jour Agnès Varda pour échanger avec les équipes sociales et proposer un accompagnement auprès des personnes dont les besoins sont identifiés par l'équipe sur place.

Un certain nombre de lieux d'accueil et d'hébergement ne bénéficient pas de professionnels de santé *in situ*. L'objectif des temps d'échange à Agnès Varda est de réaliser une réassurance et un soutien dans le parcours de soins, de mettre en œuvre des espaces de médiations et de faciliter la communication avec les professionnels de santé et les travailleurs sociaux.

La notion d'aller-vers s'entend ici comme la capacité des professionnels à conseiller et étayer de leur expérience les professionnelles agissant dans les lieux d'accueil. C'est en ce sens que les professionnelles peuvent remplir une fonction de ressource et d'appui.

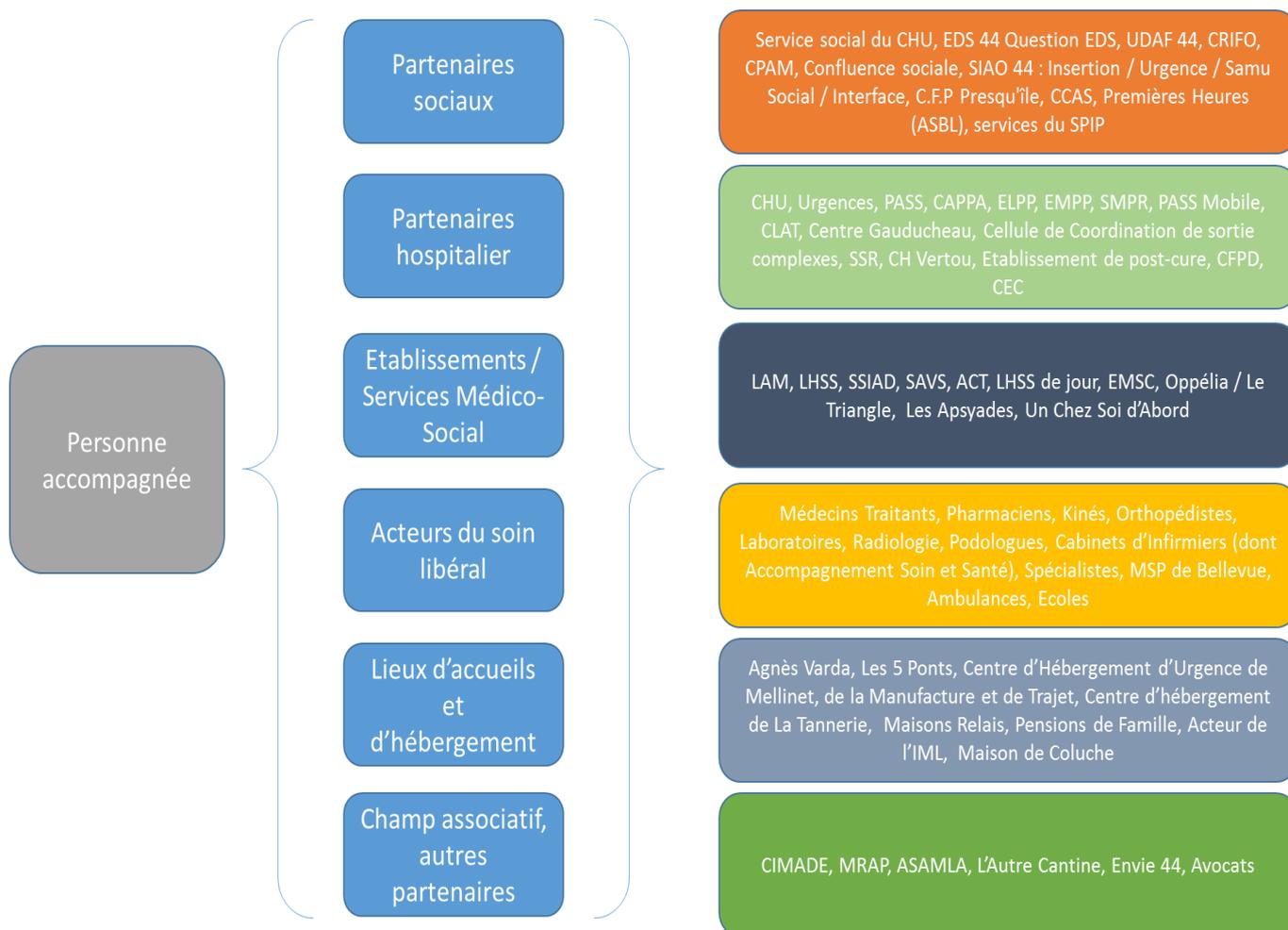
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles

Les échanges téléphoniques interprofessionnels permettant aux acteurs d'identifier les leviers nécessaires à l'avancée d'une situation rencontrée sont également très présents dans la pratique.

4.4 L'inscription du service dans le réseau et le développement de la démarche partenariale

L'équipe des LHSS Mobiles travaille avec ces différents partenaires :



Ce partenariat est indispensable pour construire un relai du soin vers le droit commun, bénéficier des regards croisés en termes de santé / précarité ou pour envisager des solutions d'hébergements pérennes.

Le partenariat se conjugue avec l'élaboration d'un réseau important qui regroupe les multiples facettes de l'accompagnement (structures d'hébergement, accès aux droits, services hospitaliers, médecine de ville, acteurs associatifs...).

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles

Au-delà de ce partenariat du quotidien, d'autres rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2022 :

- Tous les 2^{èmes} vendredis de chaque mois, la Coordination Sanitaire Rue à St Jacques rassemble plusieurs partenaires santé/précarité (ELPP, EMPP, Samu Social, PASS Mobiles, ACT...) pour échanger autour de situations préoccupantes et réaliser un état des lieux des projets des institutionnels.
- Tous les 2 mois une rencontre LHSS Mobiles, PASS Mobiles, ACT Mobiles et SIAO se déroule afin d'échanger sur l'actualité des différentes équipes d'aller-vers à travers l'interconnaissances des professionnels et la présentation de vignettes cliniques comme support illustrant les champs d'actions. Un projet visant à formaliser les champs d'intervention de chacun des acteurs à l'aide d'une plaquette est en cours. La plaquette permettra aux partenaires d'identifier et de repérer les spécificités de chacun.

En juin 2022, les professionnels ont rencontré l'équipe des LHSS Mobiles de la Roche-sur-Yon pour un échange de pratiques. En décembre 2022, un échange avec les LHSS Mobiles de Poitiers a également eu lieu.

4.5 Actions menées dans le cadre de la professionnalisation de l'équipe

Les professionnels ont participé à plusieurs formations au cours de l'année :

- **Formation aller vers**, module 1 et 2 suivie par 2 professionnels, les 16/05/22 et 17/05/22 et 10/06/2022, à Espace Adélis à Nantes.
- **Formation communication et travail d'équipe** suivie par 2 professionnels : « La communication dans le travail d'équipe », le 26/09/2022, 27/09/2022, 28/09/2022 dans les locaux de l'ARIFTS.
- **Les pathologies de la grande précarité** suivie par 1 professionnelle, les 7/09/2022, 08/09/2022, 09/09/2022, à Espace Adélis à Nantes.

L'équipe est satisfaite de ces temps qui permettent une réflexion professionnelle et une prise de recul sur les pratiques.

V. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

5.1 Les points forts constatés en 2022

L'équipe partage les points positifs suivants :

- Le renforcement de l'équipe avec l'arrivée d'une IDE à mi-temps en février 2022
- L'expérience détenue par les professionnels qui agissent dans le champ de la santé et de la précarité depuis plusieurs années
- La montée en compétences des professionnels dans la pratique de « *l'aller vers* » à travers des axes de formation et des échanges favorisant l'expérience
- L'augmentation progressive du nombre de personnes suivies de 6 à 19
- Le soutien à l'hébergement par le 115 en cas de signalement par le service
- La capacité du service à répondre à la très grande majorité des demandes d'admission
- La réactivité du service qui est en capacité d'engager un suivi dans les 15 jours après la première sollicitation
- La souplesse du cadre d'intervention et la capacité d'adaptation des professionnels qui favorisent la mise en relation et la permanence du lien
- Le développement de nouveaux partenariats de proximité, comme à Agnès Varda, ce qui améliore la connaissance de l'équipe auprès du réseau et l'identification des besoins des différentes structures d'hébergement. Cette connaissance plus fine favorise la complémentarité des actions avec les acteurs présents au sein des structures
- Une augmentation des retours positifs des demandes d'admissions en ACT
- Le nombre d'entrées en LAM démontre une bonne fluidité sur l'admission au LAM. Un suivi aux LHSS Mobiles permet de maintenir les personnes dans un parcours d'accompagnement en vue d'une admission en établissement de santé

5.2 Les axes d'amélioration à soutenir

Les axes d'amélioration interne

- La participation des usagers et la réalisation d'actions collectives doivent être plus recherchées. Cela pourra permettre de construire des relations moins duelles avec les personnes et d'accéder à des sujets différents. Afin de construire ces échanges, un temps de formations permettant de renforcer les compétences des professionnels pour favoriser le pouvoir d'agir, l'animation et la participation des personnes est à prévoir. Il s'agit de construire des partenariats autour des usagers.
- Dans le cadre du déploiement de la démarche qualité, l'élaboration d'un Livret d'Accueil ainsi que la mise en œuvre d'une contractualisation adaptée avec la personne sont nécessaires. La démarche qualité doit également déterminer les futurs indicateurs d'évaluation ainsi que les critères à fixer afin d'identifier les éléments d'amélioration dans l'accompagnement des personnes.
- Le développement d'actions individuelles et collectives orientées vers la promotion de la santé et des actions des préventions est à concrétiser.
- Un logiciel plus performant en terme de suivi de l'activité permettrait d'affiner la connaissance du public et de valoriser de manière plus vaste les actions des professionnels.
- Le nom du service « LHSS Mobiles » apporte une certaine confusion et un amalgame chez les partenaires qui peuvent associer le service au « LHSS Etablissement ». L'arrivée des « LHSS de Jour » en décembre 2022 ajoute une complexité dans la clarification des missions. C'est pourquoi, un travail de précision et de communication interne et externe autour du nom du service est à réaliser dans l'année 2023.
- Compte tenu de l'étendu très large du champ de compétences professionnelles que doivent maîtriser les salariées, la formation doit être travaillée de manière continue à travers une veille des programmes disponibles et d'une gestion prévisionnelle des emploi et compétences (GPEC) soutenue par les ressources humaines de l'association.

Les axes d'amélioration en lien avec l'externe

- Sur le plan partenarial, le service doit améliorer sa visibilité auprès du réseau. Si la connaissance du service est jugée bonne par une grappe d'acteurs, les professionnels perçoivent le besoin de communiquer de manière plus large. Cet objectif s'appuie sur le constat que les partenaires sollicitent parfois le service trop tardivement, ce qui place alors le rôle de l'accompagnement dans une logique de réparation et non de prévention.
- La prévalence des troubles psychiques ainsi que des conduites addictives chez les personnes accueillies nécessite de reconstruire les liens avec les acteurs de la psychiatrie et des structures en addictologie. Les professionnels observent une rigidité de la part de certain secteur avec des personnes qui cumulent des troubles (cognitifs) ou des situations de précarité (langue, hébergement...)
- Compte tenu du vieillissement de la population accompagnée, les partenariats à construire autour de la prise en charge et l'accès des personnes vieillissantes en situation de précarité sont prépondérants. Ce constat vaut de même pour les liens à réaliser avec les partenaires accompagnant des personnes en situation de handicap. A ce titre, le développement d'Interface, l'accès aux EHPAD et des approches facilitées avec la MDPH constituent un enjeu important.
- Il s'agit de déterminer l'inscription du service dans le dispositif du DAC (Dispositif d'Appui et de Coordination) par une méthodologie qui puisse prendre en compte les besoins des personnes.
- Les professionnelles constatent que des demandes d'admission aux LHSS Mobiles sont reçues au service faute de places d'hébergement disponibles au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Cela complexifie les suivis dans la mesure où la nécessité d'hébergement adapté des personnes est la condition d'un accompagnement de qualité.
- L'entrée sur certains dispositifs est trop souvent centrée sur les conditions d'administratives et le statut des personnes et non sur leurs besoins.
- L'accès aux parcours de soins des personnes et aux informations afférentes est parfois complexe au niveau médical. Il s'agirait de pouvoir accéder au dossier du CHU.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lits Halte Soins Santé (LHSS) - Mobiles

- La coordination avec le SIAO est à améliorer dans le cadre des demandes d'hébergements. Des points de blocages sont identifiés. Une meilleure interconnaissance favorisera une réactivité ainsi qu'une orientation du public plus juste au regard des besoins perçus.
- Une dégradation de l'accueil au CHU est constatée. Ce constat est pondéré par les relations partenariales instaurées avec la Cellule de Coordination des Sorties Complexes. Les professionnels recommandent d'élaborer un processus de travail et de concertation sur les passages itératifs des personnes aux urgences.
- Des difficultés d'accès aux droits sont fortement repérées, particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'AME. Suite à ces problématiques d'accès aux droits, des rencontres ainsi qu'un projet de conventionnement entre l'association et la CPAM sont en cours durant le premier semestre 2023.

VI. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

6.1 Augmenter le nombre de personnes suivies afin d'étendre la démarche d'aller-vers

Bien que les demande d'admission aient été suivies d'un accompagnement, les actions réalisées lors de l'année 2022 ont suscité chez les partenaires la volonté d'orienter de nouvelles personnes sur le service.

Les difficultés rencontrées dans le cadre de la coordination des parcours de soins, dans l'accès aux droits ainsi qu'à la stabilisation dans les lieux d'hébergement tendent à démontrer que la pratique professionnelle déployée par le service répond à des situations de plus en plus nombreuses.

A ce titre, le service souhaite **étendre le nombre de personnes suivies, avec la volonté de pouvoir accompagner 25 à 30 personnes en termes de file active.**

6.2 Faire évoluer la construction du lien avec le public en diversifiant les modalités d'intervention

Les professionnels souhaitent **élargir le spectre des activités** afin de sortir du rapport de dualité qui peut parfois s'instaurer avec le public.

Il s'agit de faire évoluer la construction du lien en investissant **des modalités d'intervention diversifiées**, comme par exemple :

- La mise œuvre **d'action collectives et groupales** permettant un échange et une interconnaissance du public. Ces actions peuvent prendre la forme de groupe de parole ou de moment d'échange et de partage autour d'une question de santé. Des approches relatives au soin et à la promotion de la santé peuvent favoriser l'émergence de pratiques via l'interconnaissance.
- L'élaboration de **temps de partages, de loisirs et culturels** favoriseront l'émergence d'une relation de confiance afin de se décaler de la dualité soignant/soigné.

A travers ce projet, il s'agit d'identifier les actions collectives susceptibles d'être motrices au regard des problématiques rencontrées par le public, de préparer ces actions et de pouvoir en réaliser les évaluations.

6.3 Poursuivre l'inscription du service auprès des partenaires par des outils adaptés

Au-delà des actions décrites plus haut, le service doit **intensifier et structurer sa communication** auprès des partenaires afin d'identifier les possibilités d'orientation du public et de prise en charge des situations. Pour cela, des **temps de présentation et de permanences** auprès des partenaires doivent être développés.

Depuis le début de l'année 2023, un temps de présence par mois est tenu par l'équipe au sein de l'accueil de jour d'Agnès Varda. Ces temps représentent l'occasion pour les professionnels de se placer dans une fonction ressource et de conseil vis-à-vis des partenaires. L'objectif du service est de réaliser **deux ou trois autres permanences ou temps de présence par mois** dans d'autres lieux de l'agglomération nantaise.

A l'instar des temps de permanence, le service souhaite améliorer la formalisation de ses partenariats à travers des **conventionnements**, comme c'est le cas notamment avec la CPAM. Ces projets de conventionnements doivent permettre d'inscrire dans le temps les actions communes et d'identifier la démarche d'évaluation liée à la coordination des acteurs.

La formalisation de **plaquettes de présentations** sera porteuse d'une meilleure lisibilité des missions du réseau. L'objectif est de pouvoir améliorer l'articulation avec les autres équipes mobiles dans le cadre de co-suivis notamment.

Il s'agit également de favoriser la capacité du service à participer à sa **mission d'observatoire** des besoins des publics afin de proposer, au sein des instances adaptées et en lien avec les schémas directeurs tels que le PRAPS, des perspectives d'accompagnements innovants et réalistes.

6.4 Améliorer et répondre aux besoins psychiques des personnes

L'équipe constate que les personnes accompagnées ont besoin d'un accompagnement psychologique qui n'est pas toujours réalisable dans le droit commun. Des délais de plusieurs mois sont identifiés ainsi qu'une difficulté de la part du droit commun et des équipes Mobiles à adapter leur disponibilité ou bien leur pratique professionnelle en lien avec les besoins des personnes.

A ce titre, la présence d'un psychologue au sein de l'équipe peut répondre aux objectifs suivants :

- Proposer un **éclairage clinique sur le fonctionnement psychique** des personnes et sur les éventuelles manifestations psychopathologiques repérées.
- Proposer un **soutien psychologique** aux personnes qui manifestent l'expression d'une souffrance
- Réaliser **des préconisations en matière de santé psychique** (orientation vers les dispositifs de soins externes).
- Participer à l'analyse psychopathologique des personnes
- Travailler les **relais** possibles

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le ou la psychologue rencontrera les personnes en entretien individuel sur des temps formalisés ou sur des temps informels et participera comme tous membres de l'équipe aux réunions de service et/ou de concertations.